

Rapport du jury

Concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques Spécialité « bibliothèque » Session 2023

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours externe et interne d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques ont été ouverts au titre de l'année 2023 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans la spécialité « bibliothèque ».

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

34 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis : 17 au concours externe et 17 au concours interne.

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 11 octobre 2022 au 16 novembre 2022
Date de limite de dépôt des dossiers	Le 24 novembre 2022
Epreuves d'admissibilité	Le 25 mai 2023
Jury d'admissibilité	Le 7 septembre 2023
Epreuves d'admission	Du 2 octobre 2023 au 6 octobre 2023
Jury d'admission	Le 24 octobre 2023

2) Les conditions particulières d'accès :

a) Concours externe

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours, correspondant à l'une des spécialités suivantes : musée, bibliothèque, archives et documentation.

b) Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

En outre, ils doivent être en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions au concours.

3) Les candidats :

674 candidats se sont inscrits :

- 396 en externe
- 278 en interne

659 candidats sont admis à concourir :

- 390 en externe
- 269 en interne

10 candidats sont refusés à concourir :

- 3 en externe
- 7 en interne

a) Concours externe

3 candidats ont été refusés à concourir : 2 dossiers d'inscription non conformes et 1 décision CED défavorable.

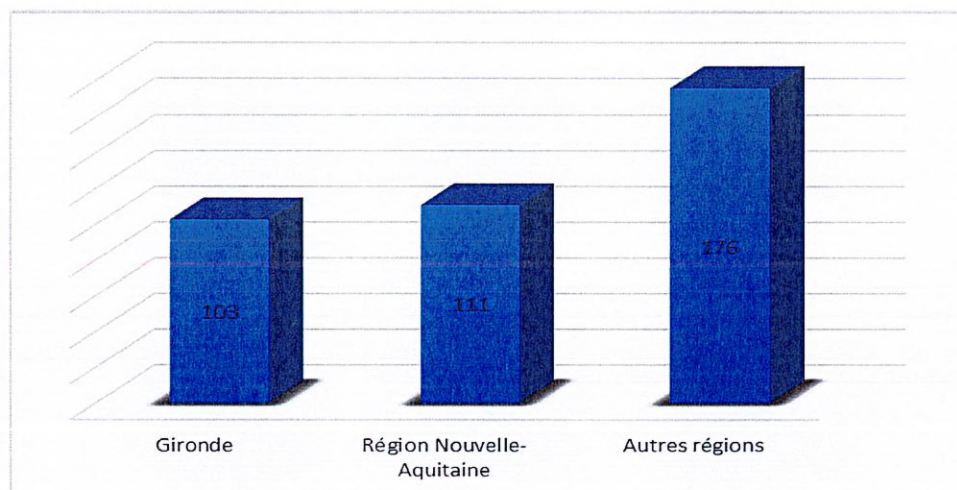
132 dossiers ont été renvoyés vers la commission d'équivalence de diplôme.

18 candidats ont transmis une réponse favorable de la commission d'équivalence de diplômes.

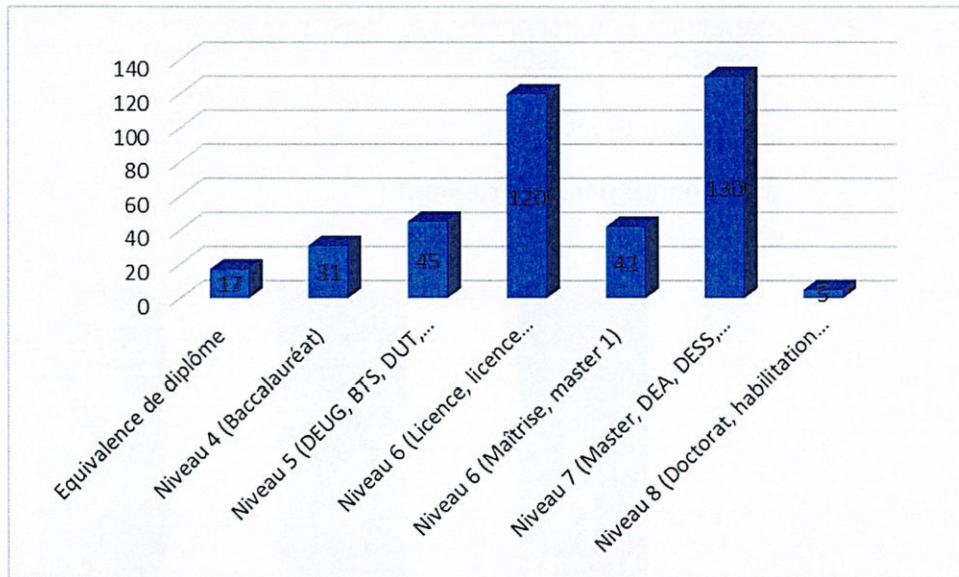
6 candidats ont été admis à concourir car ils présentaient une dispense de diplôme (Pères/Mères d'au moins 3 enfants).

• Répartition des candidats admis à concourir

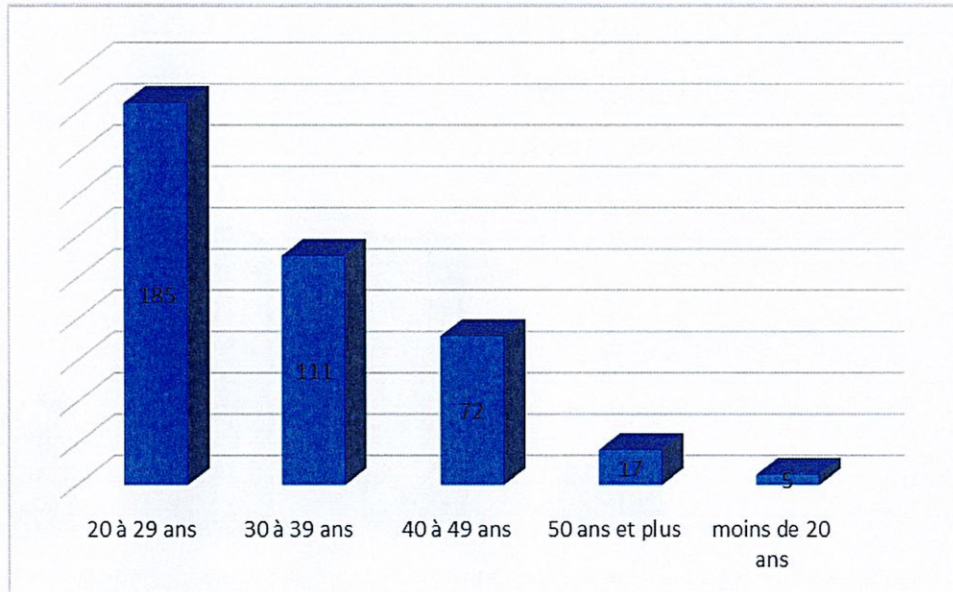
✓ par région ou par département :



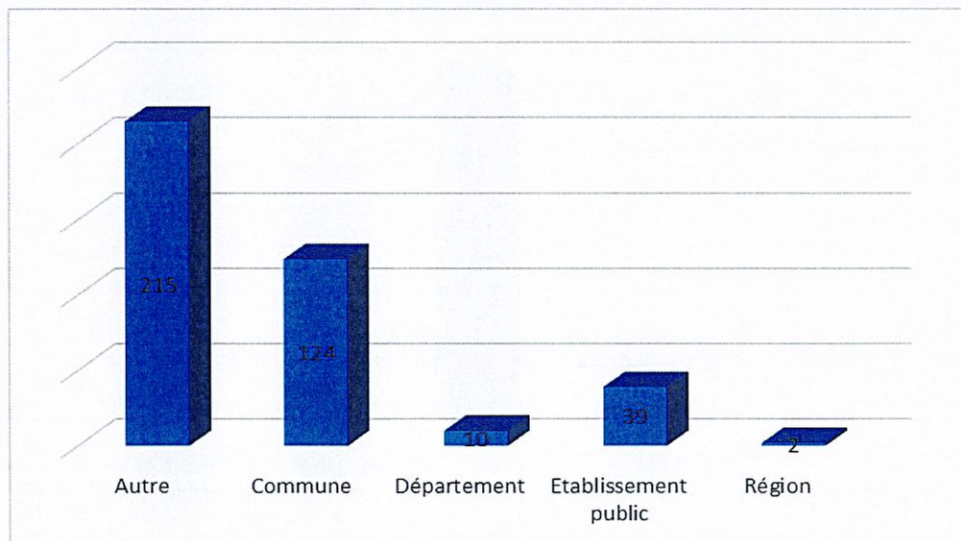
✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :



✓ par situation professionnelle

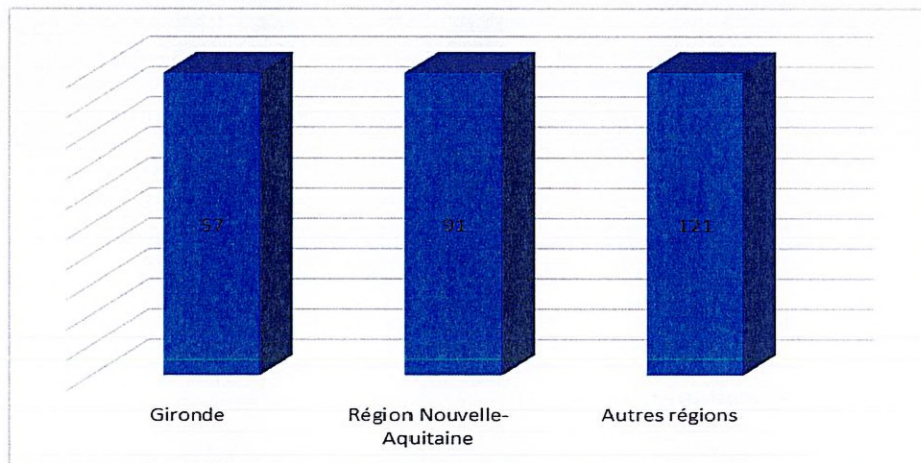


b) Concours interne

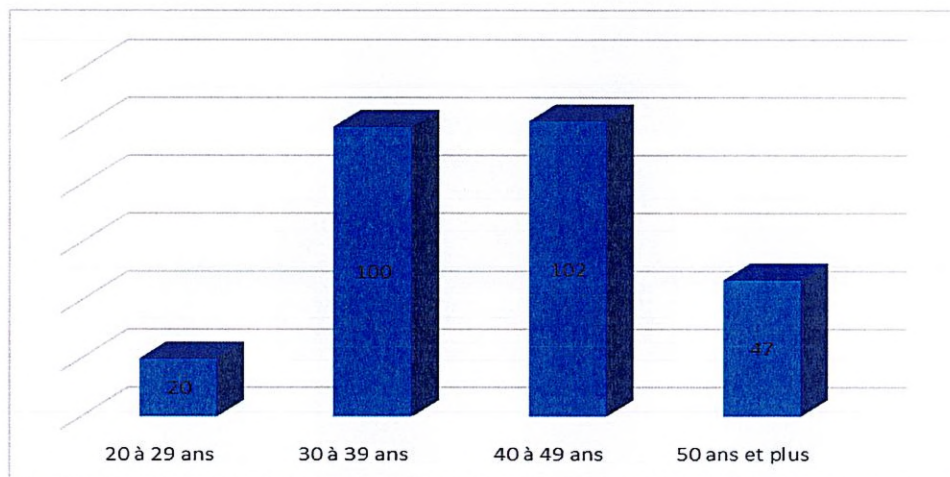
7 candidats ont été refusés à concourir : 2 dossiers d'inscription non conformes et 5 autres candidats ne remplissaient pas les conditions d'ancienneté.

• Répartition des candidats admis à concourir

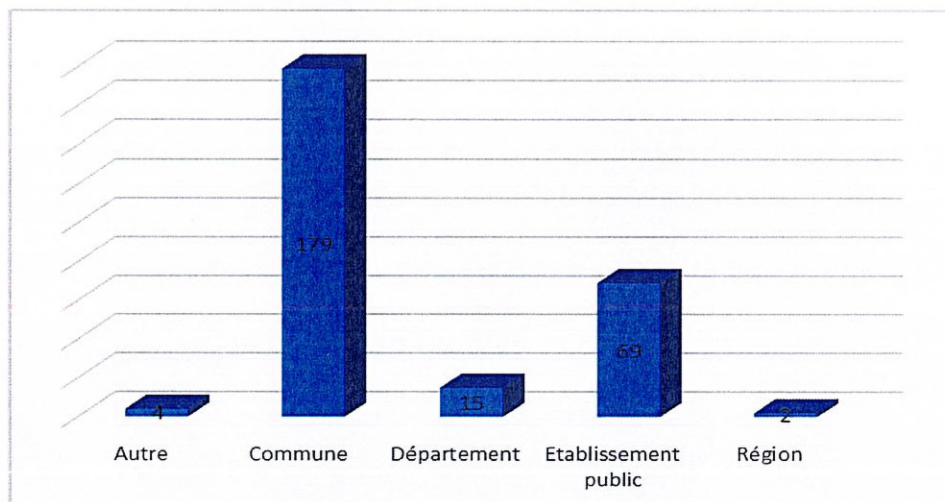
✓ par région ou par département :



✓ par tranches d'âges :



✓ par situation professionnelle



4) Le jury :

Le jury des concours externe et interne comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux de catégorie A et B et personnalités qualifiées.

5) Les épreuves d'admissibilité :

a) Déroulement

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 25 mai 2023, à l'espace culturel du Pin Galant à Mérignac ainsi qu'au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde à Bordeaux, pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves.

b) Contenu

Le concours externe comprend 2 épreuves :

- Un questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3).
- La rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3).

Le concours interne comprend 1 épreuve :

- La rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3).

c) Présence

Pour le concours externe, 160 candidats se sont présentés à la première épreuve d'admissibilité (questionnaire) et 157 candidats à la seconde épreuve d'admissibilité (rédaction d'une note).

Pour le concours interne, 195 candidats se sont présentés à l'épreuve d'admissibilité (rédaction d'une note).

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 59 % en externe et 28 % en interne par rapport au nombre de candidats admis à concourir.

d) Résultats

Concours externe

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Questionnaire	10.12	16.5	2	5
Rédaction d'une note	9.93	17	0	3

Concours interne

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Rédaction d'une note	10.24	18	1	3

6) Le jury d'admissibilité :

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

a) Le concours externe

Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
17	70.50 points (11,75/20)	38

23.75 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.
8 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

b) Le concours interne

Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
17	39 points (13/20)	45

23,07 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.
3 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 1 copie a été écartée du processus de sélection comprenant des signes distinctifs : utilisation du crayon à papier.

7) L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.

a) Déroulement

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 2 au 6 octobre 2023, au Centre de Gestion de la Gironde.

Le jury était en jury plénier.

b) Contenu

Pour le concours externe :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 3).

Pour le concours interne :

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 3.).

c) Présence

37 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe, 43 candidats se sont présentés aux épreuves du concours interne.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 2,63 % en externe, 4,44 % en interne.

d) Résultats

Concours externe

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Entretien avec le jury	10.82	18	4	2

Concours interne

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Entretien avec le jury	10.31	17	5	0

8) Le jury d'admission :

A l'issue des épreuves d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

- a) Pour le concours externe, 13 candidats sont admis. Le seuil d'admission retenu est le suivant : 121,50 points, soit 13.50/20
- b) Pour le concours interne, 21 candidats sont admis. Le seuil d'admission retenu est le suivant : 78 points, soit 13/20

9) Statistiques :

Spécialités	Admis à concourir		Présents aux épreuves d'admissibilité		Seuil d'admissibilité		Candidats admissibles		Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
	2021	2023	2021	2023	2021	2023	2021	2023	2021	2023	2021	2023	2021	2023
Externe Bibliothèque	451	390	171	160	72	70,50	41	38	38	37	117	121,50	18	13
Interne Bibliothèque	288	269	188	195	40,50	39	33	45	33	31	81	78	16	21

Le jury souligne le bon niveau général des candidats, disposant d'une expertise satisfaisante dans leur spécialité. Il se satisfait également de la diversité et la richesse des parcours des candidats.

Néanmoins, le jury regrette le faible niveau de culture administrative et territoriale, et plus particulièrement pour les candidats au concours interne. La culture administrative reste superficielle et en décalage avec un niveau de diplôme souvent élevé (bac +5).

Il observe également le manque d'analyse et de curiosité sur des sujets d'actualité (tels que la censure, l'Intelligence Artificielle, la réécriture d'ouvrage...). Les candidats présentent également des lacunes sur les questions liées aux contraintes budgétaires. Enfin, les notions d'intérêt général et de service public ne sont que trop peu abordées.

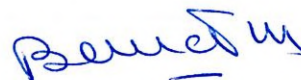
Le jury souligne enfin une présentation très sommaire du projet professionnel et regrette le manque de projection à moyen et long terme, notamment sur le volet management : manque de pertinence et de projection des candidats qui n'ont pas su démontrer une conscience des enjeux liés à l'encadrement.

10) Remerciements :

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

La Présidente du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

La Présidente du Jury,



Mme Christine BAUDON

□ □ □ □